

ARRIVÉ LE  
11 AVR. 2025  
MAIRIE DE BOUSSE

**Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse**  
(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 18 en date du 07/04/2025)

**Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle  1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3  ou par mail : <a href="mailto:info@fdc57.org">info@fdc57.org</a>  ou site internet : <a href="http://www.fdc57.org">www.fdc57.org</a>	M le Maire de la commune de .....BOUSSE.....  Adresse : .....1 rue de..... .....l'église.....  Code Postale : .....57310.....  Ville:.....BOUSSE.....	ONF (si lot domanial) :  - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ  Ou  - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	---	---

Je soussigné (nom-prénom).....GATTUCCI Lucien.....

Titulaire du droit de chasse sur la commune de.....BOUSSE.....

Lot n° : 6572 .....  communal  réserve  domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant .....1 route de Thionville.....  
.....57365 Ernery.....

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Lot n° 6572 Bois le Schindholz
- 
- 
- 

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 10/04/2025 au 01/02/2026

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Pierre Kowalczyk,

Fait à : .....Ernery..... Le 10/04/2025.....

Signature (obligatoire) :  


